académie Rennes

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Colonisation et guerre d'Algérie
Histoire, mémoires, témoignages et enseignement

Jeudi 8 avril 2021

9h00- 09h25: *Présentation de la formation. Introduction : la question des relations entre histoire et mémoires* (Gaël Reuzé, IA-IPR, académie de Rennes).

9h25- 10h30 : *L'Algérie en situation coloniale, une approche par le territoire (*Christine Mussard, Maître de Conférences Inspé (Institut supérieur du professorat et de l'éducation) - Aix-Marseille Université / IREMAM-MMSH).

10h30-10h35 : Pause

10h35-11h40 : *La guerre d'Algérie et ses mémoires* (Abderahmen Moumen, historien, chargé de mission nationale « Histoire et mémoires de la guerre d'Algérie », ONACVG).

11h40-11h45 : Pause

11h45-12h05 : *Brève histoire des programmes scolaires et des enjeux politiques liés à l'enseignement de la colonisation et de la guerre d'Algérie (*Gaël Reuzé, IA-IPR, académie de Rennes).

12h05-12h25 : *Les ressources pédagogiques de l'ONACVG : expositions, mallette pédagogique et témoignages* (Caroline Arnaud-Goddet, Référente mémoire régionale, ONACVG).

12h25-12h30 : *Conclusion* (Gaël Reuzé, IA-IPR, académie de Rennes).

La question des relations entre histoire et mémoire(s).

Réfléchir à la **dialectique histoire-mémoire** pour aider les élèves à construire leur jugement, à former leur esprit critique, mais aussi pour lutter contre les préjugés, en ces temps de recul démocratique et de développement des communautarismes (cf. Jérôme Fourquet : *l'archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée, Seuil, 2019*).

La question des relations entre histoire et mémoire(s).

***Rapport Benjamin Stora* : « les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie. »**

- **Un rapport commandé par l'Elysée pour réconcilier les mémoires autour de la colonisation et la guerre en Algérie.**
- **<u>Trois parties :</u>**

➢ La 1ere aborde **l'impossible oubli** (traces, survivances et effets des mémoires de la colonisation et de la guerre d'Algérie sur la société française : de l'installation de l'oubli à la séparation des mémoires).

➢ La 2eme partie évoque les différents **discours des chefs d'Etat français** à propos de l'Algérie (du passage des indépendances à nos jours ; avec un bref inventaire des initiatives prises par les sociétés civiles, entre les deux pays).

➢ La 3eme partie traite des questions relatives aux **archives** en général, celle des personnes disparues en particulier, de la connaissance et reconnaissance du fait colonial et de la guerre d'Algérie.

- Le rapport présente enfin différentes **préconisations** à mettre en œuvre pour une possible réconciliation mémorielle entre les deux pays.

La question des relations entre histoire et mémoire(s).

Rapport Benjamin Stora : « les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie. »

« Au moment où la rédaction de ce rapport touchait à sa fin, des attentats meurtriers ont frappé la France, la décapitation du professeur d'histoire Samuel Paty, et l'assassinat à Nice de trois fidèles dans une église, victimes du terrorisme islamiste. Ces questions, en particulier le rapport entre le travail d'éducation et le surgissement de la violence, sont abordées à la fin de ce travail. A l'heure de la compétition victimaire et de la reconstruction de récits fantasmés, on verra que la liberté d'esprit et le travail historique sont des contre-feux nécessaires aux incendies de mémoires enflammées, surtout dans la jeunesse. »

La question des relations entre histoire et mémoire(s).

- ***Rapport Benjamin Stora* : « les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie. »**

- Un rapport diversement accueilli :

➢ Par le pouvoir algérien (voir la récente réaction du chef d'état-major de l'armée Saïd Chengriha).

➢ Par les mémoires concurrentes.

➢ Par des historiens. Jean-Jacques Jordi et Guy Pervillé ont publié une « analyse critique » du rapport de Benjamin Stora. Sylvie Thénault : « parler de "réconciliation" n'a pas de sens ».

La question des relations entre histoire et mémoire(s).

***Rapport Benjamin Stora* : « les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie. »**

- **Certaines préconisations ont déjà été suivies des faits :**

➢ Reconnaissance de la torture et de l'assassinat de l'avocat et dirigeant nationaliste Ali Boumendjel en 1957.

➢ *Déclassification des archives jusqu'aux dossiers de l'année 1970 incluse.*

- **Le vœu de Benjamin Stora est que ce rapport puisse permettre « le passage d'une mémoire communautarisée à une mémoire commune ». Mais ce vœu restera encore longtemps un « vœu pieux »…**

La question des relations entre histoire et mémoire(s).

Le problème du terme « devoir de mémoire ».

Pierre Nora affirme que l'on serait passé d'un « modèle historique » à un « modèle mémoriel ».

L'invasion de la mémoire est particulièrement nette dans les médias, avec **3 dérives importantes** :

1. La confusion entre histoire et mémoire.
2. La réflexion disparaît au profit de l'émotion.
3. La concurrence mémorielle, voire la « guerre des mémoires ».

La question des relations entre histoire et mémoire(s).

3. La concurrence mémorielle, voire la « guerre des mémoires » :

« Pour les grands groupes porteurs de cette mémoire, comme les soldats, les pieds-noirs, les harkis ou les immigrés algériens en France, l'enjeu quelquefois n'est pas de comprendre ce qui s'est passé mais d'avoir eu raison dans le passé. La mémoire n'est pas seulement une connaissance ou souvenir subjectif de ce qui a eu lieu, surgissement du passé dans le présent, elle se développe comme porteuse d'affirmation identitaire et de revendication de reconnaissance. Et l'on voit bien alors comment, si « la mémoire divise », « l'Histoire peut rassembler », selon la belle formule de l'historien Pierre Nora. »

Rapport Stora

- La mémoire est omniprésente et semble prendre le pas sur l'histoire…

	Mémoire	Histoire
Paul Ricoeur **La mémoire, l'histoire, l'oubli.** **Le seuil, 2000.**	➢ Elle est basée sur le souvenir, sur le témoignage, souvent oral. Elle est affective et relève de la fidélité. ➢ Elle est subjective et a une tendance au particulier. ➢ Penser la mémoire comme une phénoménologie (une étude des phénomènes propres à la mémoire).	➢ Elle a une visée « véritative » c'est-à-dire tendant vers la vérité et l'objectivité. ➢ elle est « rationalisante » et tend vers l'universel. ➢ Appréhender l'histoire comme une épistémologie (au sens d'une étude scientifique, même si l'histoire, science humaine et sociale, est source de subjectivité).

Antoine Prost distingue quatre points qui fondent les différences entre histoire et mémoire(s) :

1. la demande de mémoire porte toujours sur un fait précis, alors que l'historien s'efforce d'intégrer l'événement dans une trame historique plus large, qui, éventuellement, le relativise.

2. le devoir de mémoire proscrit par définition l'oubli, alors que l'historien « l'aménage » => « l'histoire aménage l'oubli, sélectif mais inéluctable ». Antoine Prost cite Lucien Febvre pour qui « l'histoire est un moyen d'organiser le passé pour l'empêcher de trop peser sur les épaules des hommes » (dans *Combats pour l'histoire*).

3. Il existe une contradiction forte entre la mémoire nécessairement fondée sur le cœur alors que l'histoire ne peut l'être que sur la raison.

4. l'historien inscrit sa pensée dans l'universel, alors que la mémoire se pose comme identitaire et relève donc du particulier.

Antoine Prost, « Comment l'histoire fait-elle l'historien ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire, janvier-mars 2000*.

- Cependant, **l'opposition entre mémoire et histoire est-elle irréductible ?** En fait, la mémoire et l'histoire ont besoin l'une de l'autre, même si ce n'est pas sur le même plan. La mémoire ne peut se suffire à elle-même, sinon elle conduit à l'oubli.
- Paul Ricoeur prône une **« politique de la juste mémoire »** :
  1. La mémoire doit être au service de l'histoire. L'historien doit faire son métier : confrontation des mémoires et donc des témoignages, vérification et recoupement des témoignages, mise en perspective historique.
  2. La mémoire doit être partagée, notamment dans un cadre intergénérationnel et en lien avec le « vivre ensemble » et le partage des valeurs de la République.

- **Des commémorations consensuelles, qui réunissent :**

➢ Les commémorations et le centenaire de la **Première Guerre mondiale**

➢ Les commémorations relatives à la **Seconde Guerre mondiale**

- **Des commémorations qui divisent ? La France intègre finalement dans son calendrier commémoratif trois dates relatives à la guerre d'Algérie, renvoyant chacune à autant de mémoires vives :**

➢ **19 mars** : journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

➢ **25 septembre** : journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives

➢ **5 décembre** : journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

Conclusion :

La mémoire, les mémoires au service de l'histoire, dans le cadre de son écriture, de ce que l'on peut appeler le « travail d'histoire ».

L’Algérie en situation coloniale, une approche par le territoire

Colonisation et guerre d’Algérie. Histoire, mémoires, témoignages et enseignement

Christine Mussard
INSPE Aix-Marseille Université – IREMAM

christine.mussard@univ-amu.fr

- 8 avril 2021-

Introduction

- **Algérie pendant présence française, XIXe et début XXème : un objet de l'histoire scolaire, notamment :**

En Quatrième
En Première

- **Le territoire**

- Une réalité administrative, un emboîtement d'échelles : le département, la commune, la commune mixte, le village de colonisation
- Une construction sociale : le peuplement par ceux qui deviennent des colons, les relations de voisinage avec les Algériens, les mobilités de tous.

- **L'Est algérien, à la frontière du protectorat tunisien, fin des années 1880**

- **Appréhender à l'échelle micro le processus de colonisation,** les mécanismes du peuplement dans leur diversité, les modalités de gouvernance locale**.**

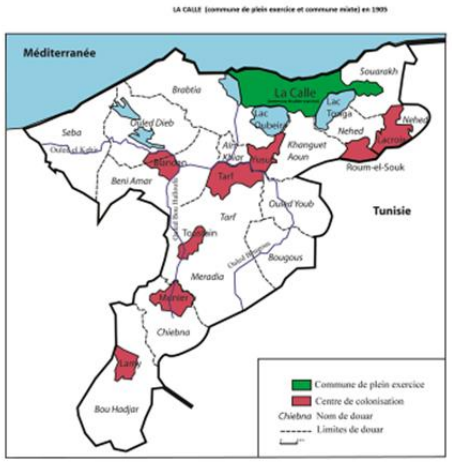

PLAN

1. Le village de colonisation, un territoire inédit.
2. Le peuplement
3. les limites de la colonisation de peuplement, une « décolonisation »?

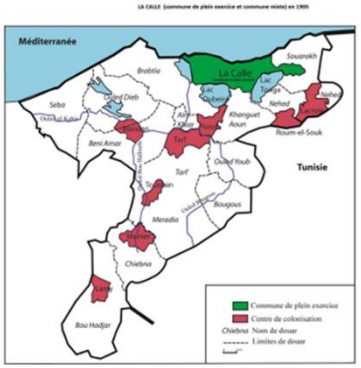
Méditerranée
La Calle
Souarakh
Brabéia
Seba
Oued Dieb
Aïn Kerma
Aïn Mokra
Khanguet Aoun
Nehed
Roum-el-Souk
Beni Amar
Oued Youb
Tunisie
Tarf
Bougous
Meradia
Chiebna
Bou Hadjar
Commune de plein exercice
Centre de colonisation
Chiebna Nom de douar
Limites de douar

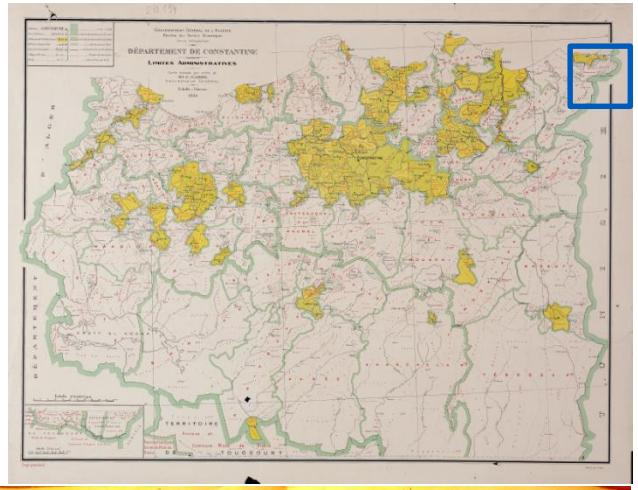
DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE
LIMITES ADMINISTRATIVES
TERRITOIRE
TOUGOURT

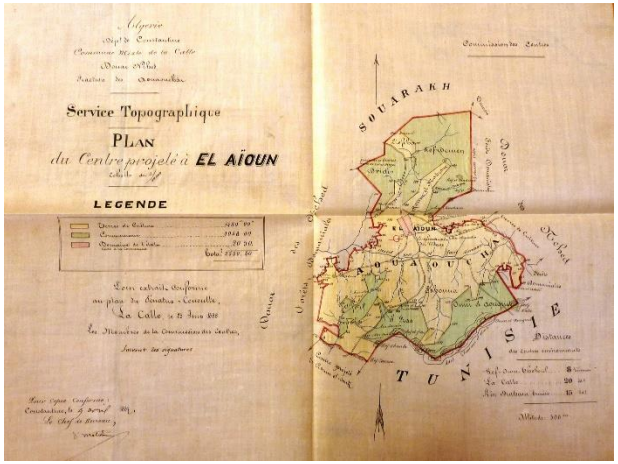
Service Topographique
PLAN
du Centre projeté à EL AÏOUN
LEGENDE
SOUARAKH
EL AIOUN
SOUAOUDA
TUNISIE

CENTRE D'EL AIOUN

1. Le village de colonisation, un territoire inédit.

a. L'espace de développement européen au cœur des douars

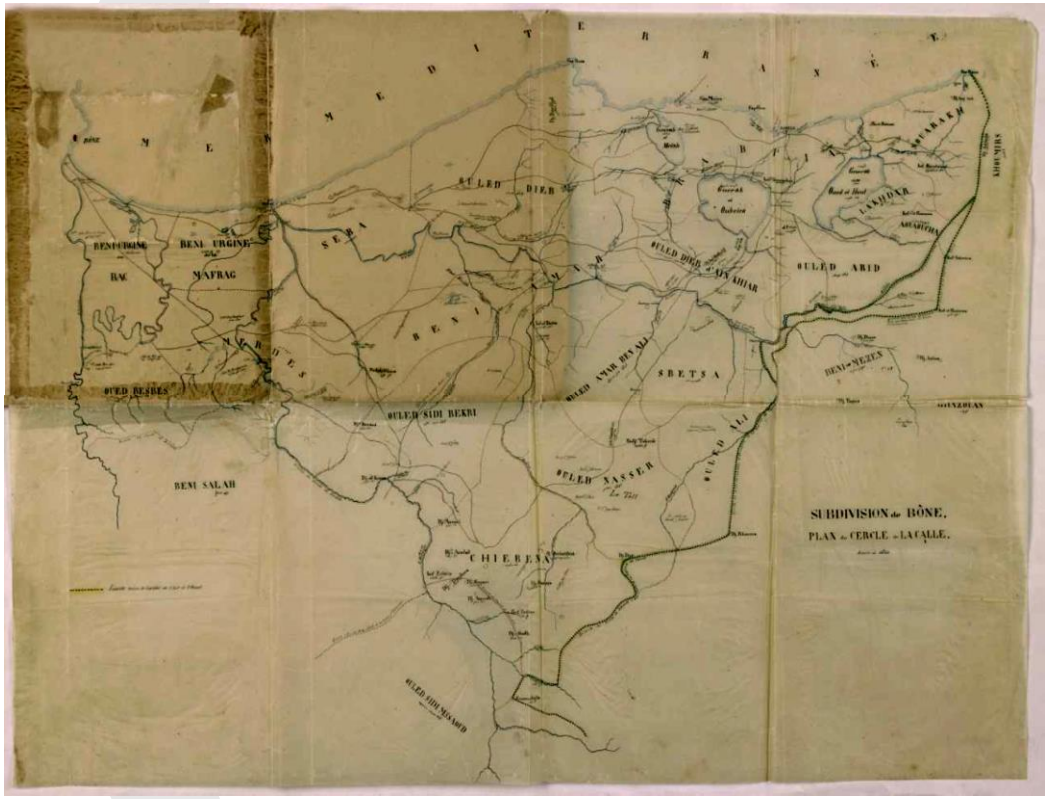

Subdivision de Bône, plan du cercle de La Calle, 1849 (ANOM 10H15).

- **Un passage progressif de l'administration militaire à l'administration civile.**
- **Le cercle de la Calle, dans la subdivision de Bône**
- **Des populations conquises organisées en tribus, territorialisées par l'administration française en douars ou douars-communes**
- **« *En continuant à l'Est, nous trouvons les Nehed, tentes misérables, espèce de patois difficilement compris par les civilisés de Bône, manières très rudes, violence fréquente, préoccupation habituelle de vol et de meurtre par suite de leur voisinage avec les Khroumirs et les Ouled Ali* »**
- **« Notice sur les Nehed », d'après le lieutenant chef de bureau arabe Hugonnet, septembre 1850**

ANOM, 10H13

Les projets de colonisation….

- **…des officiers**

« Cet établissement serait utile au point de vue politique, militaire et colonisateur »

ANOM GGA 30L24, extrait du rapport du bureau arabe du cercle de La Calle, deuxième quinzaine de mai,1849

« La sécurité y est complète et elle n'attend plus que des bras pour offrir des terres à la colonisation et le bon esprit des populations doit y rendre facile la réussite de toute entreprise. »

ANOM 93 302/15, rapport d'ensemble de l'Inspection générale des bureaux arabes rédigé par le Commandant supérieur Forgemol, 1859.

➢ **…des habitants de la commune littorale de La Calle**

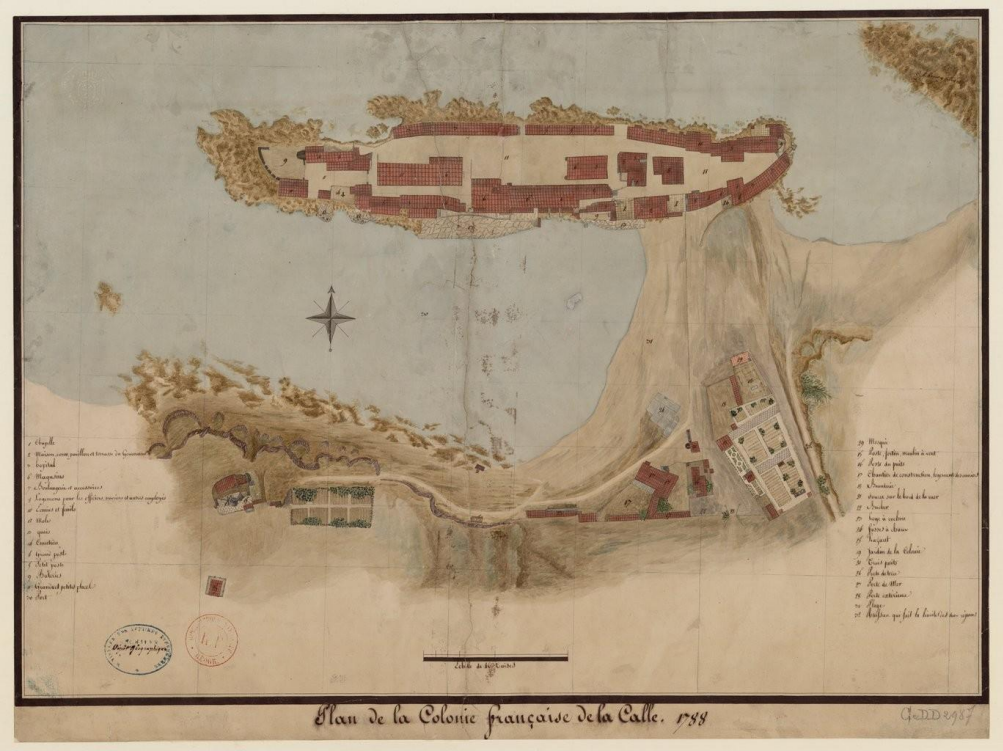

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b85953916/f1.item.r=la%20Calle%20Alg%C3%A9rie#

« *Implanter l'élément européen dans des régions* ***où il n'a pas encore pénétré*** *et d'augmenter les chances de prospérité de centres actuellement en décadence (…) donner satisfaction* ***aux instances légitimes de la ville de La Calle****, introduire la colonisation dans une contrée fermée jusqu'à ce jour à l'élément européen.* »

ANOM GGA 32L/30, délibération du Conseil municipal de la commune de La Calle, session ordinaire du 22 juin 1882.

CREATION DE LA COMMUNE MIXTE DE LA CALLE
(BOGGA, ANNÉE 1884, TOME XXIVE, P.629)
ARRÊTÉS DU 29 DECEMBRE 1884

Le Gouverneur général de l'Algérie,
Vu les arrêtés des 20 mai 1868 et 24 novembre 1871 sur l'organisation des communes mixtes en Algérie ;
Vu le décret du 7 avril 1884, article 7 ;
Vu le décret du 30 avril 1861 ;
Vu les propositions de Préfet du département et du Général commandant la division de Constantine ;
Le Conseil de Gouvernement entendu.

ARRÊTE :

ART. 1er. – La commune indigène de La Calle (territoire de commandement de Constantine) formera à l'avenir, dans le territoire civil du département de Constantine, une commune mixte distincte dont le chef-lieu est placé provisoirement à La Calle et qui en portera le nom.

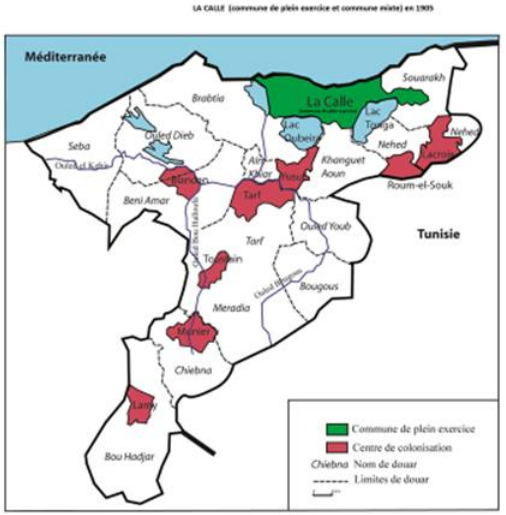

1. Le village de colonisation, un territoire inédit.

b. La fabrique du village

- **Le programme de colonisation de 1885**
- **La constitution d'un périmètre de colonisation : l'expropriation dite amiable, dépossession donnant théoriquement droit à compensation en argent ou en terres, dont les modalités sont définies par l'administrateur et entérinées par le conseil municipal de la commune mixte et de la *djemaa.***
- **Les critères : la sécurité, les potentialités économiques : dans la région : agriculture, exploitation du chêne-liège**
- **Les propositions de sites par l'administrateur**

1. *Le village de colonisation, un territoire inédit.*

C. le village de colonisation, un « prêt à peupler »

« ***l'État prend une partie des terres*** ***de son domaine, ou il en acquiert des indigènes, de façon à constituer un territoire suffisant*** ***pour nourrir de 40 à 400 familles françaises*** ***; il divise ces terres en*** ***lots d'une trentaine d'hectares*** ***; il trace le plan d'un village comprenant les emplacements à bâtir et les jardins ; il construit les*** ***rues*** ***et les chemins d'accès, il amène les*** ***eaux potables*****, il bâtit les édifices publics nécessaires** ***à la vie municipale*** ***: une mairie, une école, une église, un lavoir ; cela fait,*** ***il concède gratuitement*** ***à des pères de familles,*** ***français ou algériens*** ***ces lots de terre, sous la*** ***condition*** ***ou d'y résider pendant cinq ans ou du moins de bâtir et de mettre le sol en valeur ;*** ***après quoi le concessionnaire devient propriétaire*****. »**

Burdeau (A.), ***L'Algérie en 1891. Rapport et discours à la chambre des députés*****. Paris, librairie Hachette, 1892, p.30**

2. Le peuplement

a. Candidat au départ, puis colon

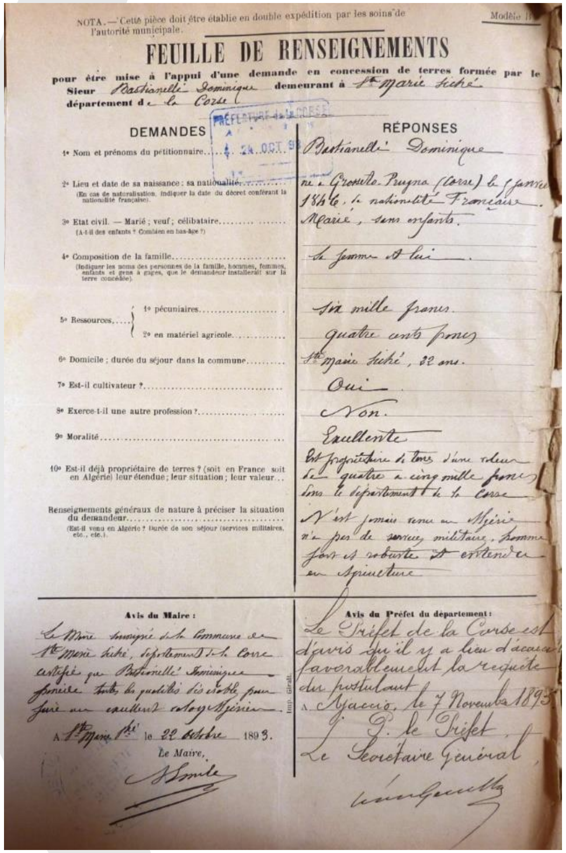

NOTA. — Cette pièce doit être établie en double expédition par les soins de l'autorité municipale.

Modèle [illegible]

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

pour être mise à l'appui d'une demande en concession de terres formée par le Sieur *Bastianelli Dominique* demeurant à *Ste Marie Siché* département d*e la Corse*

PRÉFECTURE de la CORSE — 24 OCT. 93

DEMANDES	RÉPONSES
1° Nom et prénoms du pétitionnaire	*Bastianelli Dominique*
2° Lieu et date de sa naissance ; sa nationalité (En cas de naturalisation, indiquer la date du décret conférant la nationalité française).	*né à Grosseto-Prugna (Corse) le 5 janvier 1846, la nationalité Française.*
3° Etat civil. — Marié ; veuf ; célibataire (A-t-il des enfants ? Combien en bas-âge ?)	*Marié, sans enfants.*
4° Composition de la famille (Indiquer les noms des personnes de la famille, hommes, femmes, enfants et gens à gages, que le demandeur installerait sur la terre concédée).	*Sa femme et lui.*
5° Ressources, 1° pécuniaires	*Six mille francs.*
2° en matériel agricole	*quatre cents francs*
6° Domicile ; durée du séjour dans la commune	*Ste Marie Siché, 32 ans.*
7° Est-il cultivateur ?	*Oui.*
8° Exerce-t-il une autre profession ?	*Non.*
9° Moralité	*Excellente*
10° Est-il déjà propriétaire de terres ? (soit en France soit en Algérie) leur étendue ; leur situation ; leur valeur	*Est propriétaire de terres d'une valeur de quatre à cinq mille francs dans le département de la Corse*
Renseignements généraux de nature à préciser la situation du demandeur (Est-il venu en Algérie ? Durée de son séjour (services militaires, etc., etc.).	*N'est jamais venu en Algérie, n'a pas de service militaire, homme fort et robuste et entendu en agriculture*

Avis du Maire :

Le Maire soussigné de la Commune de Ste Marie Siché, département de la Corse certifie que Bastianelli Dominique possède toutes les qualités désirables pour faire un excellent colon algérien.

A *Ste Marie Siché* le *22 octobre* 1893.

Le Maire,

[signature]

Avis du Préfet du département :

Le Préfet de la Corse est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la requête du postulant.

A *Ajaccio, le 7 Novembre 1893*

P. le Préfet,

Le Secrétaire Général

[signature]

Imp. Girault.

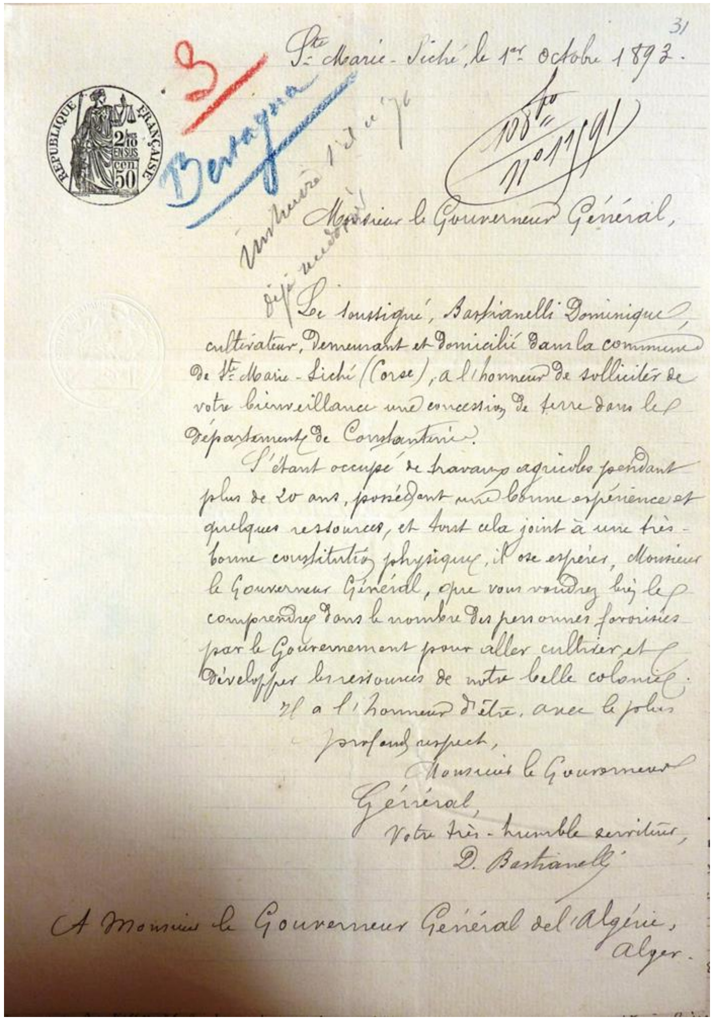

31

3

Berrouaghia

108 f°

N° 11/91

Ste Marie-Siché, le 1er octobre 1893.

Monsieur le Gouverneur Général,

Le soussigné, Bastianelli Dominique, cultivateur, demeurant et domicilié dans la commune de Ste Marie-Siché (Corse), a l'honneur de solliciter de votre bienveillance une concession de terre dans le département de Constantine.

S'étant occupé de travaux agricoles pendant plus de 20 ans, possédant une bonne expérience et quelques ressources, et tout cela joint à une très bonne constitution physique, il ose espérer, Monsieur le Gouverneur Général, que vous voudrez bien le comprendre dans le nombre des personnes favorisées par le Gouvernement pour aller cultiver et développer les ressources de notre belle colonie.

Il a l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Monsieur le Gouverneur Général,

Votre très-humble serviteur,

D. Bastianelli

A Monsieur le Gouverneur Général de l'Algérie, Alger.

2. Le peuplement

b. l'exemple du village de Lacroix

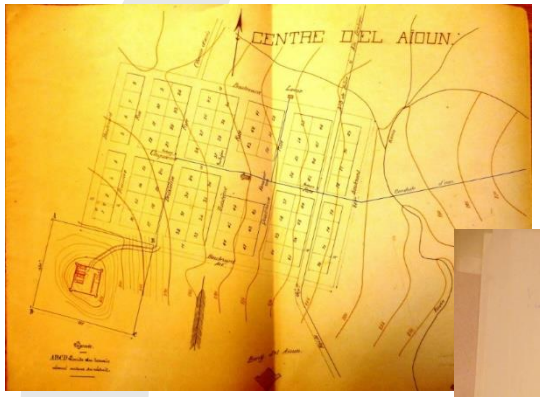

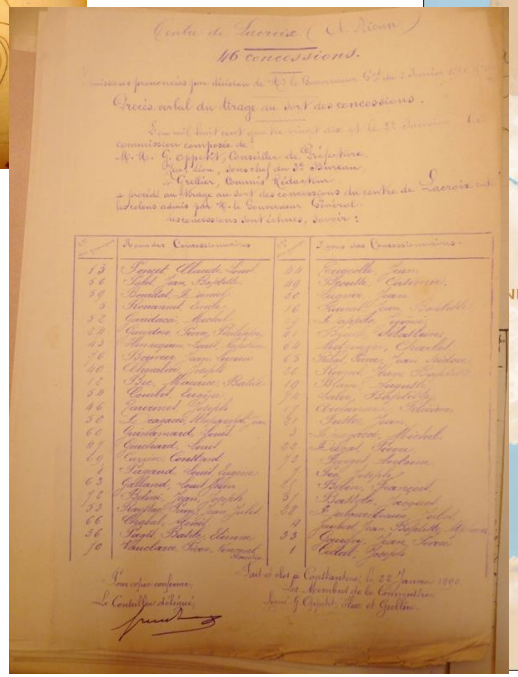

2. Le peuplement

c. La commission municipale« *Un curieux mélange d'Européens élus et d'indigènes nommés*»

- PEYRE (De) Alexandre, *Administration des communes mixtes, Alger, Jourdan, 1881 –* 1884.

Les membres de la commission arrivent les uns après les autres des quatre coins du pays. Ils se connaissent à peine les uns les autres, car leurs sections respectives ont peu de rapports entre elles.

Les adjoints de village et les conseillers français se groupent et siègent autour de la table au tapis vert. Les membres indigènes, en burnous rouges, se rangent un peu plus loin, le long des murailles. Cette attitude n'est chez eux que de la réserve, réserve que leur inspire le sentiment de leur rôle effacé et des différences de mœurs et d'idées qui les séparent de leurs collègues français. Il n'en est pas moins vrai que la démarcation s'établit ainsi d'elle-même, instinctivement, dès le début. Rien qu'en entrant dans cette salle, et à la seule vue de sa disposition, un étranger se rendrait compte qu'il y a bien peu de liens et d'homogénéité entre tout ce monde-là.

Et comment pourrait-il en être autrement? Tout les sépare en effet ; leurs origines et leurs intérêts.

Les villages, que représentent les membres français, ont été formés aux dépens des tribus, que représentent les membres indigènes. On a exproprié les uns pour mettre les autres à leur place. C'est ainsi du moins que cela se passait jusqu'à ces dernières années. Aujourd'hui, l'on a renoncé, ou à peu près, à exproprier en grand. Mais ces terres domaniales elles-mêmes que l'on utilise maintenant pour les créations de centres, elles sont le produit d'un ancien séquestre ; ou bien elles proviennent d'une délimitation qui a eu pour effet d'enlever à la tribu certaines parties pour les attribuer à l'Etat ; ou bien elles proviennent d'échanges avec le sol forestier, qui était autrefois aux indigènes et qu'on leur a retiré ; ou bien encore elles proviennent de quelque autre cause spéciale : mais toujours, et forcément, elles ont pour origine première une main-mise sur les biens de la tribu, — soit que la tribu eût la propriété de ces biens, soit qu'elle n'en eût que la jouissance ; car la théorie juridique que l'on a édifiée sur cette distinction est quelque peu arbitraire. Tant il y a, que le souvenir du passé est encore vivant. Les indigènes voient leurs voisins européens labourer

3. les limites de la colonisation de peuplement, une « décolonisation »?

a. La tentation tunisienne

- La colonisation privée jusqu'en 1892.
- La colonisation dite officielle se développe ensuite : vastes parcelles au prix de 50 à 100 francs l'hectare. Terres particulièrement fertiles.
- Ce changement de stratégie vise notamment à attirer des colons français pour faire contrepoids à la forte présence italienne et privilégier une exploitation directe des terres.

La mise en place du protectorat génère ici un préjudice pour le maintien de la colonisation de peuplement en Algérie. En effet, la commune mixte limitrophe n'est pas la seule région concernée par ces migrations; c'est toute l'Algérie qui perd une partie de ses colons dès la mise en place du protectorat.

3. les limites de la colonisation de peuplement, une « décolonisation »?

b. Départs et pratiques de location des terres

Centres de colonisation	Blandan	Lacroix	Lamy	Le Tarf	Munier	Roum El Souk	Toustain	Yusuf
Date de création	1884	1890	1905	1890	1896	1887	1896	1887
Peuplement primitif								
Nombre de familles (européennes)	46	45	30	45	34	44	17	46
« Algériens »	33	26		23		27		36
immigrants	13	19		20		17		10
Peuplement en 1906 (en nombre de familles)								
« Algériens » restés en possessions	16	16		13		19		17
Immigrants restés en possession	12	13		14		10		9
Nombre total de familles	*28*	*29*		*27*		*29*		*26*

Peuplement des centres de La Calle en 1926

Blandan		Lamy		Toustain		Lacroix		Munier		Roum El Souk		Le Tarf		Yusuf	
Européens	Algériens														
198	803	172	322	33	204	62	95	56	434	57	390	267	388	210	761

3. les limites de la colonisation de peuplement, une « décolonisation »?

c. Les causes des départs dans le temps long.

- **L’exiguité des lots et la mauvaise qualité des terres**
- **L’installation en Tunisie**
- **Plus tardivement, les évolutions de la politique coloniale**

L’Algérie dans les programmes scolaires

C4, classe de Quatrième : « Conquêtes et sociétés coloniales»

- **Nouveauté depuis le programme 2008**

Thème 2
L'Europe et le monde
au XIXe siècle :

•L'Europe de la «révolution industrielle».
•Conquêtes et sociétés coloniales.

- Nouvelle organisation de la production, nouveaux lieux de production, nouveaux moyens d'échanges **: l'Europe connaît un processus d'industrialisation** qui transforme les paysages, les villes et les campagnes, bouleverse la société et les cultures et donne naissance à des idéologies politiques inédites. Dans le même temps, **l'Europe en croissance démographique devient un espace d'émigration**, et on donne aux élèves un exemple de l'importance de ce phénomène (émigration irlandaise, italienne...). Enfin on présente à grands traits l'essor du salariat, la condition ouvrière, les crises périodiques et leurs effets sur le travail qui suscitent une « question sociale » et des formes nouvelles de contestation politique. La révolution de 1848, qui traverse l'Europe, fait évoluer à la fois l'idée de nationalité et celle du droit au travail.
- **De nouvelles conquêtes coloniales** renforcent la domination européenne sur le monde. On pourra **observer les logiques de la colonisation à partir de l'exemple de l'empire colonial français**. L'élève **découvrira le fonctionnement d'une société coloniale**. On présente également l'aboutissement du long processus d'abolition de l'esclavage.
Le thème est aussi l'occasion d'évoquer comment évolue la connaissance du monde et comment la pensée scientifique continue à se dégager d'une vision religieuse du monde.

Extraits de la fiche Eduscol

- **Les sociétés coloniales** connaissent cependant une réalité bien différente, qui en font des **témoins privilégiés** de ce que certains historiens ont pu appeler la « première **mondialisation** », et que les géographes appellent la « deuxième mondialisation » (ce qui est plus opérant dans le cadre de notre programme).
- On les analyse désormais **dans la lignée de la « situation coloniale » décrite par l'anthropologue Georges Balandier en 1951**. Cette notion, qui est à la racine des études sur les sociétés coloniales, induit **tous les rapports entre coloniaux et colonisés, qui ne se réduisent pas à une simple domination économique et culturelle, mais témoignent aussi de résistances et de contacts avec les élites locales qui préparent les futurs mouvements d'émancipation**

- **Insertion dans le programme : thème 2 L'Europe et le monde au XIXe siècle• L'Europe et la Révolution industrielle • Conquêtes et sociétés coloniales.**

- **Depuis les programmes de 2008 : appréhender le territoire puis les sociétés produites par la colonisation.**

- **« Situation coloniale » de Georges Balandier :**

« *une analyse des sociétés colonisées révèle (…) les processus* ***d'adaptation et de refus, les conduites novatrices nées de la destruction des modèles sociaux traditionnels, (…) les points de résistance*** *des sociétés colonisées***. ».**

Pour Georges Balandier, la société était fondée **sur un déséquilibre fondamental et précaire,** décrit comme **caractéristique de la situation coloniale : une minorité démographique, européenne, jouissant d'une suprématie dans tous les domaines, tandis que la majorité démographique, celle des colonisés, était au contraire infériorisée à tous points de vue.**

Georges BALANDIER, "La situation coloniale: approche théorique". *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, 1951.

Première, nouveau programme

- **Thème 2 : La France dans l'Europe des nationalités : politique et société (1848-1871) (11-13 heures)**

Chapitre 1. La difficile entrée dans l'âge démocratique : la Deuxième République et le Second Empire

Objectifs	Ce chapitre vise à montrer que l'instauration du suffrage universel masculin en 1848 ne suffit pas à trancher la question du régime politique ouverte depuis 1789. On peut mettre en avant : – les idéaux démocratiques hérités de la Révolution française qui permettent en 1848 des affirmations fondamentales et fondatrices (suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage…) ; – l'échec du projet républicain en raison des tensions qui s'expriment (entre conservateurs et républicains, villes et campagnes, bourgeois et ouvriers) ; – les traits caractéristiques du Second Empire, régime autoritaire qui s'appuie sur le suffrage universel masculin, le renforcement de l'État, la prospérité économique et qui entend mener une politique de grandeur nationale ; – les oppositions rencontrées par le Second Empire et la répression qu'il exerce (proscriptions de Victor Hugo, Edgar Quinet…).
Points de passage et d'ouverture	▪ Alphonse de Lamartine en 1848. ▪ George Sand, femme de lettres engagée en politique. ▪ Louis-Napoléon Bonaparte, premier président de la République.

Prospérité économique et présence française en Algérie

Province d'Alger, "École de jeunes filles mauresques dirigées par Mme Luce. L'étude"

1856-1857

- **http://expositions.bnf.fr/napol/arret/1/index.htm**
- **Album de Félix Jacques Antoine Moulin, *L'Algérie photographiée*, donne la vision autorisée : y alternent les officiels, le pittoresque, les monuments et les marques de la présence française que sont les constructions nouvelles, l'instruction publique, les fouilles archéologiques.**
- ***Rebecca Rogers, A Frenchwoman's Imperial Story : Madame Luce in Nineteenth-Century Algeria*, Stanford, Stanford University Press, 2013, 288 p.**

Thème 3 : La Troisième République avant 1914 : un régime politique, un empire colonial (11-13 heures)

Chapitre 3. Métropole et colonies

Objectifs	Ce chapitre vise à étudier la politique coloniale de la III[e] République, les raisons sur lesquelles elle s'est fondée, les causes invoquées par les républicains. Le contexte international de cette politique est également étudié, ainsi que ses effets dans les territoires colonisés. On peut mettre en avant : – l'expansion coloniale française : les acteurs, les motivations et les territoires de la colonisation ; – les débats suscités par cette politique ; – les chocs entre puissances occasionnés par cette expansion ; – le cas particulier de l'Algérie (conquise de 1830 à 1847) organisée en départements français en 1848 ; – le fonctionnement des sociétés coloniales (affrontements, résistances, violences, négociations, contacts et échanges).
Points de passage et d'ouverture	▪ 1887 – Le code de l'indigénat algérien est généralisé à toutes les colonies françaises. ▪ 1898 – Fachoda, le choc des impérialismes. ▪ Saigon, ville coloniale.

- **Une approche à partir de l'histoire politique française.**
- **<u>Dans les pistes possibles</u> :**
- **Le « cas particulier » de l'Algérie dont la fin de la conquête coïncide avec la mise en place d'une assimilation administrative.**
- **Le fonctionnement des sociétés coloniales (//4ème)**
- **Un point de passage et d'ouverture consacré au code de l'indigénat dans sa phase de généralisation : vers une approche impériale.**

- **Thème 4 : La Première Guerre mondiale : le « suicide de l'Europe » et la fin des empires européens (11-13 heures)**

Chapitre 1. Un embrasement mondial et ses grandes étapes

Objectifs	Ce chapitre vise à présenter les phases et les formes de la guerre (terrestre, navale et aérienne). On peut mettre en avant : – les motivations et les buts de guerre des belligérants ; – l'extension progressive du conflit et les grandes étapes de la guerre ; – l'échec de la guerre de mouvement et le passage à la guerre de position ; – l'implication des empires coloniaux britannique et français ; – la désintégration de l'empire russe.
Points de passage et d'ouverture	▪ Août - septembre 1914 – Tannenberg et la Marne. ▪ 1915 – L'offensive des Dardanelles. ▪ 1916 – La bataille de la Somme. ▪ Mars 1918 – La dernière offensive allemande.

Ce territoire, cette société produits par dans une colonie dite de peuplement peuvent être appréhendés de diverses manières avec les élèves, et mobiliser différents champs de la recherche actuelle qui abordent toutes les composantes de la situation coloniale **:**

Les thématiques suivantes, en lien avec cette présentation, peuvent être proposées :

- Dépossession foncière / accès à la propriété
- Transformation des paysages
- « Petite » colonisation

Autres thèmes :

- Inégalité juridique (les Algériens ont la nationalité mais pas la citoyenneté / les infractions spéciales du code de l'indigénat)
- Scolarisation et séparation scolaire

Une tâche complexe peut conduire à travailler en îlots sur des dossiers documentaires distincts.

« Vous êtes journaliste pour le quotidien *Le Temps*. Le rédacteur en chef vous a envoyé en mission en Algérie française avec une équipe afin de rédiger un article sur les bouleversements introduits par la colonisation dans cette colonie de peuplement. »

Dossiers documentaires :

Une justice pour les « indigènes » : le code de l'indigénat (sources textuelles variées – lois – témoignages)
Des paysages transformés : Alger (cartes, plans et photographies)
Des villages français (cartes, plans et photographies)
Une séparation scolaire : photographies, statistiques)

Département de Constantine

Commune mixte de La Calle

Arrondissement de Bône

Objet de la délibération

« vœu tendant à donner le nom de Lacroix au centre d'El Aioun »

Extrait du registre des Délibérations de la commission municipale.Séance du 25 février 1889

« L'an mil neuf cent quatre-vingt-neuf, le vingt cinq du mois de Février à deux heures du soir **la Commission municipale** s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Dieudonné (administrateur) en suite de la convocation faite par M. **l'Administrateur** de ladite commune.
Présents : MM. Bouteille, adj. De Roum El Souk, Girard adj. De Yusuf, Mouton. Adjoints indigènes Si Abd El Menam b. Ramdan, Si Ali b. Kader, Resgui b. Mabrouk, Ali b. Amar, Amara b. Laldar, Berrabah b. Mohamed et El Fedjari b. Mosbab
Absents : MM. MM.Dizarn membre français et Abdallah ben Amar (adj. Indigène), excusés.

Il a été procédé immédiatement par voie de scrutin à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bouteille ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Sur la proposition de son Président la Commission Municipale considérant que le général « Le Poitevin de la Croix » a prix une part très active à la répression de l'insurrection kabyle de 1884 1885 ; qu'il a été successivement colonel du 3ème Régiment de Tirailleurs algériens, Général commandant de la subdivision de Bône et Commandant de la division de Constantine.
Considérant qu'à ces divers titres il a rendu de grands services à l'Algérie ;
Voulant honorer et perpétuer la mémoire de cet Officier Général ;
Emet le vœu que le nom de « Lacroix » soit donné au centre projeté à El Aïoun.
Et ont signé au registre els membres présents
Pour extrait conforme,
L'Administrateur »

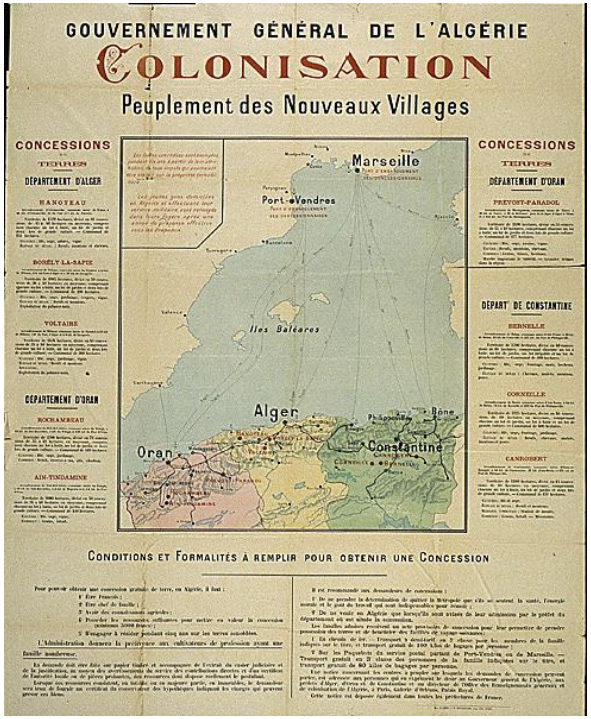

En Première, PPO code de l'indigénat

- **Des exemples d'infractions spéciales**

Une liste de 27 infractions spécifiques aux indigènes est établie en 1874. Elles sont sanctionnées par des peines spéciales : amendes, corvées, réquisitions, emprisonnement, etc.

Art. 1. Sont considérés comme infractions spéciales à l'indigénat et, comme telles, passibles des peines édictées par les articles 465 et 466 du Code pénal, les faits et actes ci-après déterminés, savoir : […]
5) Négligence à se présenter devant l'administrateur ou le maire de la commune, après convocation remise par un agent de l'autorité administrative.
6) Acte irrespectueux ou propos offensants vis-à-vis d'un représentant ou agent de l'autorité, même en dehors de ses fonctions […]
7) Propos tenus en public dans le but d'affaiblir le respect dû à l'autorité […]
10) Refus de fournir, contre remboursement, aux prix du tarif établi par arrêté du préfet, les vivres, les moyens de transport ou les agents auxiliaires (gardiens de nuit, jalonneurs, guides) aux fonctionnaires ou agents dûment autorisés. […]
13) Négligence habituelle dans le payement des impôts et dans l'exécution des prestations en nature, manque d'obtempérer aux convocations des receveurs lorsqu'ils se rendent sur les marchés pour percevoir les contributions. […]
15) Infractions aux instructions portant règlement sur l'immatriculation des armes. […]
17) Départ du territoire de la commune sans avoir, au préalable, acquitté les impôts et sans être munis d'un permis de voyage. […]
Arrêté général sur les infractions de l'indigénat, préfecture d'Alger, 9 février 1875.

- Julien de Lasalle, Étude sur le régime disciplinaire en Algérie : les répressions militaires, les commissions disciplinaires et l'Indigénat, Paris, 1889
« l'Indigénat est un code de police indigène comprenant les faits qui, délictueux en Algérie ne le sont pas en France et ceux qui acquièrent dans la colonie un degré de gravité qu'ils n'ont pas dans la métropole (…) La loi du 27 juin 1888 définit vingt et une infractions **»**

- Kamel Kateb, Européens, « indigènes » et juifs en Algérie (1830-1962) : représentations et réalités des populations, INED, 2001
« Le Code de l'Indigénat (institué de 1881 à 1927) représentait à la fois un déni de citoyenneté et « un état d'exception ». Il instaure une série de pénalités exorbitantes du droit commun, constituées de quarante et une infractions spéciales aux indigènes (…) Les indigènes sont passibles d'internement administratif, de mise sous surveillance, d'amendes collectives, de séquestres individuels ou collectifs. Ils doivent demander un permis de circulation intérieure pour tout déplacement hors de leur douar **»**

Question problématisée :

Comment le code de l'indigénat, législation d'exception née en Algérie, se diffuse-t-elle dans l'ensemble de l'Empire français

Pistes bibliographiques

- A.Bouchène, J.-P. Peyroulou, O. Siari Tengour, S. Thénault, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale 1830-1962*, La Découverte Barzakh, 2012.
- Didier Guignard, "Conservatoire ou révolutionnaire ? Le sénatus-consulte de 1863 appliqué au régime foncier d'Algérie", *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n° 41, 2010, p. 81-95
- Isabelle Merle, « De la 'légalisation ' de la violence en contexte colonial. Le régime de l'indigénat en question », *Politix* n° 66, 2004, p.137-162.
- Mussard Christine , *L'obsession communale. La Calle, un territoire de colonisation dans l'Est algérien 1884-1957*, PUP, 2018.
- Jennifer Sessions, "Le paradoxe des émigrants indésirables pendant la monarchie de Juillet, ou les origines de l'émigration assistée vers l'Algérie." *Revue du XIXe siècle*, no. 41, 2010.
- Jennifer Sessions *, By Sword and Plow: France and the Conquest of Algeria*. Ithaca: Cornell University Press, 2011.
- Colette Zytnicki, *Draria, un village à l 'heure coloniale 1830-1962*, Belin 2019.